

Des requérants pourront être emprisonnés à Champ-Dollon

PRISON • L'Etat autorise dans certains cas la détention administrative au centre pénitentiaire. «Inadmissible» pour la Ligue des droits de l'homme.



Parloir de Champ-Dollon. Les détenus administratifs bénéficient d'une liberté et d'un accès aux visiteurs que la prison préventive n'est pas en mesure d'assurer. JPDS

MARIO TOGNI

La mesure est «exceptionnelle» et «soumise à de strictes conditions», selon le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE). Reste que la directive édictée récemment par les services de la magistrate Isabel Rochat, qui autorise le recours à la détention administrative dans les murs de la prison de Champ-Dollon, suscite l'indignation des milieux de défense des droits humains. Comme le révélait hier *20 Minutes*, l'établissement pénitentiaire peut désormais accueillir, dans certains cas, des requérants d'asile déboutés en attente de renvoi qui ne trouveraient pas de place à Frambois. Le centre de détention administrative, qui dépend d'un concordat entre Genève, Vaud et le Valais, est en effet surchargé.

Problème? L'incarcération pénale et la détention administrative ne répondent ni aux mêmes buts ni aux mêmes règles. «Cette mesure est illégale», réagit Jean Willemin, de la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'homme

(LSDH). «La détention administrative vise des personnes qui ne répondent pas de délits pénaux, mais de situations liées à leur statut légal. Elles n'ont rien à faire à Champ-Dollon. Les autorités enfreignent toutes les directives fédérales et européennes.»

«Dangerosité avérée»

Par ailleurs, les détenus administratifs bénéficient d'une certaine liberté de mouvement ou d'accès aux visiteurs que la prison préventive n'est pas en mesure d'assurer. Pour garantir la séparation totale avec les détenus réguliers – une exigence légale –, le régime ressemble davantage à celui de l'isolement.

Porte-parole du DSPE, Laurent Paoliello réfute pourtant toute illégalité: «On parle ici de cas exceptionnels, pas de chaque requérant en attente de renvoi. Il s'agit de personnes dont la dangerosité est avérée et documentée. Or, pour garantir la sécurité publique, le Tribunal fédéral admet que les cantons prennent les mesures adéquates.»

La directive du DSPE, qu'on a refusé de nous fournir, prévoit également d'autres conditions: l'absence de places disponibles à Frambois, l'identification de la personne et l'imminence de son expulsion. «Ce sont des séjours courts, dans des conditions similaires à celles du centre de détention administrative pour ce type de personnes», précise le porte-parole.

Recours en vue

Un avis discutable, selon Marie-Claire Kunz, chargée du secteur réfugiés au Centre social protestant: «A Frambois, la dynamique, l'encadrement social ou l'accès aux soins sont très différents.» Selon elle, le DSPE tend en outre à utiliser la notion de «dangerosité» à toutes les sauces. «Cela regroupe des personnes réellement dangereuses mais aussi des gens à la santé fragile, souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, qui n'ont rien de délinquants multirécidivistes.»

Avocat vaudois spécialiste du domaine, Nicolas Matten-

berger n'est pas plus convaincu par les explications du Département de la sécurité: «Si une personne est considérée comme dangereuse pour autrui ou pour elle-même, elle n'a rien à faire dans un régime de détention administrative en vue du renvoi.» La privation de liberté pour dangerosité est soumise à des règles précises. «Soit il s'agit de l'internement de quelqu'un qui, après avoir purgé une peine pénale, reste considéré comme dangereux. Soit la privation de liberté est jugée nécessaire pour apporter des soins, et il s'agit d'un placement à des fins d'assistance en institution psychiatrique.» Dans les deux cas, un avis médical et la décision d'une autorité sont nécessaires, conclut-il.

Quoi qu'il en soit, la Ligue des droits de l'homme se dit prête à combattre la mesure. «Nous ferons recours contre chaque décision de placement administratif à Champ-Dollon», prévient l'avocate Dina Bazarbachi.

AVEC MICHAËL RODRIGEZ



COMMÉMORATION

Il y a 79 ans, treize antifascistes tombaient à Genève

Une soixantaine de personnes se sont réunies hier soir à Plainpalais près de la pierre commémorant la tuerie du 9 novembre 1932. Pacifistes, syndicalistes et militants de partis de gauche ont pu entendre les orateurs, dont le conseiller national Jo Lang, rappeler, notamment, la responsabilité

des autorités genevoise et fédérale dans la mort des treize antifascistes abattus par l'armée. Les victimes manifestaient contre un meeting de l'Union nationale de Géo Oltramare, un mouvement antisémite d'extrême droite allié (déjà!) à l'Entente bourgeoise.

CO/DANIEL VICENSINI

EN BREF

MINISTÈRE PUBLIC

Les adjoints de Zappelli restent

Il semble que Daniel Zappelli a récupéré ses adjoints. Alors qu'ils avaient annoncé leur démission pour la fin de l'année, les quatre premiers procureurs ont en effet décidé de garder leur fonction jusqu'au départ du procureur général. La décision a été prise hier lors d'une séance consacrée au fonctionnement transitoire du Parquet en présence de tous les collaborateurs. Ceci «afin de faciliter la transition et l'arrivée du successeur», a expliqué le porte-parole Vincent Derouand. PCA

AIDES-SOIGNANTES

Grève suspendue aux HUG

En grève depuis une dizaine de jours, les aides-soignantes des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont suspendu hier leur mouvement. «Le Conseil d'Etat a fait un petit pas dans notre direction», a expliqué la syndicaliste du SSP Corinne Béguelin. Les aides-soignantes, qui réclament une revalorisation de leur travail, se voient proposer l'octroi d'une classe de salaire supplémentaire. Le SSP craint cependant qu'en échange certains acquis soient remis en question. «Nous n'accepterons pas une telle solution», a averti M^{me} Béguelin. Les négociations entre les syndicats et le Conseil d'Etat vont reprendre. Le SSP convoquera le personnel lundi pour faire le point et décider de la suite à donner au mouvement, a expliqué la syndicaliste. L'assemblée d'hier a réuni un peu moins de 200 aides-soignantes. Elles sont environ 1100 à travailler aux HUG. ATS

EN BREF

EXPOS

Hodler et l'édition genevoise aux Musées d'art et d'histoire

Les Musées d'art et d'histoire de Genève proposent deux nouvelles expositions. Son Cabinet d'arts graphiques dévoile des dessins de Ferdinand Hodler, tandis que la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) présente le travail éditorial et artistiques d'éditeurs genevois (notre édition de samedi). Le Cabinet d'arts graphiques a puisé dans les quelque 800 dessins, estampes et affiches ainsi que dans les 241 carnets de croquis de l'artiste suisse qu'il conserve. Il présente jusqu'au 19 février une sélection de plus de 120 de ses «œuvres sur papier», permettant ainsi de découvrir le processus créatif de Ferdinand Hodler (1853-1918). Quant à «Made in Genève», qui s'est ouverte lundi à la BAA, elle s'intéresse à la production éditoriale locale. Des livres hors normes, imaginés, créés et fabriqués par de petites maisons d'édition telles que Boabooks, spécialisée dans les livres contemporains, Héros-Limite, qui valorise la typographie, ou encore B.ü.L.b comix, pour la bande dessinée contemporaine. A voir jusqu'à fin mai. ATS
www.ville-ge.ch/mah

CONSEIL MUNICIPAL

Les élus auteurs de fuites feront l'objet de plaintes

Le récent étalage dans les médias des projets de coupes dans le budget municipal de la culture aura des conséquences sur certaines pratiques des élus en Ville de Genève. Le bureau du Conseil municipal a en effet décidé de systématiquement déposer plainte contre les auteurs de fuites au cours des débats en commission. «La confidentialité est couverte par le code pénal et nous avons écrit aux conseillers municipaux pour leur rappeler que l'affaire est sérieuse», explique Alexandra Rys, présidente du Délibératif. La mesure n'aura toutefois pas d'effet rétroactif.

Légalement, la teneur des discussions ne doit pas sortir au grand jour avant l'inscription du sujet à l'ordre du jour. Ce qui

est pourtant souvent le cas, «car les politiciens résistent mal à la tentation d'une mention de leur nom dans la presse», ironise-t-elle. En cas de fuite anonyme, c'est une plainte contre X qui sera déposée. «La police devrait alors convoquer un à un les commissaires, ce qui risque de calmer leurs ardeurs.»

Les indiscretions d'envergure ne sont pourtant pas légion au Municipal. Mais la polémique sur le budget culturel a créé un malaise. «Cela a pris de grandes proportions, alors qu'aucune décision n'était prise», rappelle Alexandra Rys. Les règles de confidentialité pourraient toutefois être rediscutées, estime-t-elle. En attendant, la loi fait foi. MARIO TOGNI

PUBLICITÉ



SBB CFF FFS

Coup d'envoi du chantier du siècle!

Vous êtes invités
au premier coup de pioche de CEVA

Liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse

Mardi 15 novembre 2011

Gare marchandises de La Praille

(1-7 rte du Grand-Lancy / 1212 Grand-Lancy)

En présence de Madame Doris Leuthard, Conseillère fédérale et du Conseil d'Etat genevois *in corpore*

Programme

11h15: accueil (sous tente)
11h45: partie officielle - discours
12h15: 1^{er} coup de pioche
12h30 - 14h: cocktail dînatoire (sous tente)

Accès:

Bus N°: 4, 21, 43 et D (arrêt P+R Etoile)
Trams N°: 15 et 17 (arrêt P+R Etoile)

Train (arrêt Lancy Pont Rouge)

Parking P+R Etoile (payant)

CEVA